

Image not found or type unknown



Grand père et père décédés

Par **liame**, le **18/05/2009** à **12:23**

Bonjour, rnj'ai appris il y a 6 mois que mon père était décédé. rnCelui ci m'avait abandonné et ses frères, soeurs et son père (donc mon grand père) n'ont fait aucune recherche pour me retrouver lors de son décès. Donc aucune succession... rnMon grand père paternel, vient à son tour de décéder, et ses enfants me demandent un RIB + copie de ma carte identité pour me verser par le biais d'une banque de l'argent.rnAucun notaire ne m'a contacté. Est ce normal ?rnComment faire pour avoir ma part légalement et récupérer la part de mon père qui avait été attribuée à ma famille paternelle, (étant donné que ceux ci ne m'avait pas fait connaître auprès du notaire).rnJe ne connais que le département du décès de mon grand père.rnMerci de vos renseignements

Par **Marion2**, le **18/05/2009** à **12:51**

Bonjour,rnrnUn notaire n'est pas nécessaire dans la mesure où il n'y a pas de bien immobilier.rnMais si vous le souhaitez, vous pouvez contacter un notaire de votre choix qui pourra éclaircir cette situation.rnrnBon courage.